

Préfecture – Recensement de population de la commune de Noisiel, 1911 (Cote : 10M446)

Première page et page mentionnant la famille Champion

DEPARTEMENT
DE SEINE-ET-MARNE

ARRONDISSEMENT
de Meaux

MOULÉ N° 8

CANTON
de Lagny

COMMUNE
de Noisiel

DÉNOMBREMENT DE 1911

LISTE NOMINATIVE
DES HABITANTS DE LA COMMUNE DE *Noisiel*

Rappel des chiffres inscrits dans l'Etat modèle n° 6

NOMBRE		
DE MAISONS	DE MÉNAGES	D'INDIVIDUS
168	375	1192

Il n'y a pas lieu de s'attacher à la différence que présenteraient ces chiffres avec les totaux de la liste nominative des habitants, puisque les chiffres ci-dessus s'appliquent à la population présente recensée le 9 mars et les autres à la population résidente.

La liste nominative des habitants de la commune doit comprendre tous les habitants qui résident habituellement dans la commune, c'est-à-dire qui y habitent le plus ordinairement, qu'ils soient ou non présents au moment du recensement.

Il y a donc lieu d'y inscrire tous les individus, quels que soient leur âge, leur sexe ou leur condition, qui ont dans la commune un établissement permanent, une habitation personnelle ou de famille; et il n'y a pas lieu de distinguer s'ils y sont anciennement ou nouvellement établis, s'ils sont Français ou étrangers.

La liste nominative sera établie à l'aide des feuilles de ménage, qui donnent: 1° dans la première section, les habitants résidents, présents dans la commune au moment du recensement; 2° dans la deuxième section, les habitants qui résident habituellement dans la commune, mais qui en sont momentanément absents.

Il ne faudra pas transcrire sur la liste nominative les noms portés dans la troisième section de la feuille de ménage (hôtes de passage), puisqu'ils se rapportent à des personnes qui ne résident pas dans la commune.

Il n'y faudra pas non plus inscrire les noms des individus qui appartiennent aux catégories de population comptées à part, conformément à l'article 2 du décret du 12 décembre 1910 (militaires, marins, détenus, élèves internes, etc.); ces individus figureront seulement numériquement dans le cadre spécial qui termine la liste nominative (Cadre B, page 8 du modèle).

D'après les explications qui précèdent, ON DEVRA INSCRIRE SUR LA LISTE NOMINATIVE, ALORS MÊME QU'ILS N'AURAIENT PAS DE DOMICILE A EUX PROPRE OU QU'ILS SERAIENT MOMENTANÉMENT ABSENTS:

- Les officiers et sous-officiers qui ne sont pas logés avec la troupe dans les casernes ou quartiers, ainsi que les employés attachés aux établissements militaires;
- Les gendarmes;
- Les préposés des douanes;
- Les membres des congrégations religieuses attachés à demeure à des établissements hospitaliers ou d'instruction dans la commune;
- Les ouvriers domiciliés dans la commune qui travaillent momentanément au dehors;
- Les malades résidant habituellement dans la commune et qui sont momentanément dans un hôpital ou une maison de santé.

ON NE DOIT PAS INSCRIRE SUR LA LISTE NOMINATIVE, QU'ONQUE PRÉSENTS:

- Les militaires et marins casernés dans la commune (à l'exception des officiers et sous-officiers qui ne sont pas logés avec la troupe, et des gendarmes);
- Les détenus de toutes catégories;
- Les vieillards, les indigents, les infirmes et les aliénés, recueillis dans les dépôts de mendicité, les asiles et les hospices;
- Les élèves internes des établissements d'instruction publiques et privées;
- Les membres des communautés religieuses (à l'exception de ceux qui sont détachés d'une manière permanente au service des hospices ou des écoles dans la commune);
- Les ouvriers étrangers à la commune occupés aux chantiers temporaires de travaux publics;
- Les individus exerçant des professions ambulantes;
- Les marins des canaux et des rivières qui n'ont d'autre habitation que leur bateau, et généralement tous les individus qui ne sont dans la commune qu'en passant et avec l'intention de retourner à leur résidence habituelle.

EXPLICATION SUR LE MODE DE FORMATION DE LA LISTE NOMINATIVE

Chaque case ne portera qu'une seule inscription, de telle sorte que chaque page renferme trente noms, ni plus, ni moins, sauf la dernière. Les noms doivent être lisiblement écrits.

Colonne 1 et 2. — Les noms des quartiers, sections, villages, hameaux ou rues seront écrits de manière à se trouver en regard des noms des individus qui sont les habitants de chacune de ces parties de la commune. On doit, en général, commencer le dénombrement par la partie centrale ou principale, le chef-lieu ou le bourg; de là on passera aux dépendances principales, puis aux habitations éparses. Dans les villes, on procédera par rues, quartiers, faubourgs, dans l'ordre alphabétique des rues.

Colonne 3, 4 et 5. — On procédera par maison; dans chaque maison, par ménage. Il y aura pour chaque maison un numéro, qui sera le même pour tous les ménages qu'elle renferme. Chaque ménage se distinguera également par un numéro d'ordre. On ouvrira devant chaque numéro une accolade assez grande pour comprendre tous les individus d'un même ménage.

Colonne 6 et 7. — On inscrira d'abord le chef de ménage, homme ou femme, puis la femme du chef, puis ses enfants, s'il en a; puis les ascendants, parents ou alliés faisant partie du ménage; enfin, les domestiques, les employés et les ouvriers qui vivent en commun avec la famille.

Colonne 11. — On fera connaître dans cette colonne la situation de chaque individu par rapport au ménage dont il fait partie, c'est-à-dire qu'on indiquera s'il en est le chef ou l'un des membres, s'il y appartient en qualité de parent ou d'allié, ou seulement comme employé ou domestique à gages.

DESIGNATION	NUMEROS			NOMS	PRENOMS	ANNEE	LIEU	NATIONALITE	SITUATION	PROFESSION	Pour les parents, chefs, entrepreneurs, artisans à domicile, ouvriers journaliers	
	des quartiers, villages ou hameaux	des sections	des numéros individuels									
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
Site ouvrier de Noisel Rue des Ecots (suite)	16	38	121	Couturier Jean	Luce	1871	Chenuie	F	Chef	chocolat	M.	
			122	-y-	Cécile	1871	Noisel	F	fille	-y-	-y-	-y-
			123	-y-	Georges	1872	-y-	F	fil	moulin	-y-	-y-
			124	-y-	Emile	1874	-y-	F	fil	-y-	Loup	-y-
			125	-y-	Eugène	1876	-y-	F	fil	-y-	Guithard	-y-
			126	Ludot	Eugène	1875	Chenuie	F	piere	retraité	-y-	-y-
			127	Hubert Jean	Josephine	1866	Carcy	F	Chef	chocolat	M.	
			128	-y-	Fernand	1874	Noisel	F	fil	-y-	-y-	-y-
			129	Chiebaud Jean Baptiste	1857	Ville d'Avoy	F	Chef	epicier	M.		
			130	-y-	Josephine	1861	Bully-Morand	F	femme	sans	-y-	-y-
			131	-y-	Marcel	1877	Noisel	F	fil	chocolat	M.	
			132	-y-	Lucien	1879	-y-	F	fil	restaurateur	-y-	-y-
			133	-y-	Félicie	1876	-y-	F	fil	chocolat	-y-	-y-
			134	-y-	Jugann	1907	-y-	F	fil	sans	-y-	-y-
			135	-y-	Paullette	1909	-y-	F	fil	sans	-y-	-y-
			35	18	136	Pillot François	1852	La Chapelle-Montmorency	F	Chef	chocolat	M.
137	-y-	Virginie			1852	Gourgaslan	F	femme	-y-	-y-		
138	Couturier Estelle	1848			Jouy-le-Moutier	F	Chef	retraité	-y-	-y-		
139	-y-	Louis			1887	Noisel	F	fil	longtail	M.		
140	Pratahuy Béatrice	1872			Montreuil	F	Chef	chocolat	-y-	-y-		
141	-y-	Marie			1874	Beurey	F	femme	-y-	-y-		
142	-y-	Jeanne			1874	Sainty	F	fil	-y-	-y-		
143	-y-	Béatrice			1899	Carcy	F	fil	retraité	-y-	-y-	
144	-y-	Odette			1904	Noisel	F	fil	sans	-y-	-y-	
145	Damecourt Jeanette	1842			Villaz	F	Chef	retraité	-y-	-y-		
36	44	146	-y-	Alaïce	1870	-y-	F	fil	chocolat	M.		
		147	Fouchel Eli	1857	Chagny	F	Chef	charcutier	M.			
37	45	148	-y-	Marie	1864	Chagny	F	femme	chocolat	M.		
		149	-y-	Louise	1871	Noisel	F	fil	charcutier	M.		
40	46	150	David Caroline	1851	Chelle	F	Chef	retraité	-y-			

DESIGNATION	NUMEROS			NOMS	PRENOMS	ANNEE	LIEU	NATIONALITE	SITUATION	PROFESSION	Pour les parents, chefs, entrepreneurs, artisans à domicile, ouvriers journaliers	
	des quartiers, villages ou hameaux	des sections	des numéros individuels									
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
Site ouvrier de Noisel Rue des Ecots (suite)	16	41	151	David Lucienne	1878	Noisel	F	fil	Antoine	M.		
			152	Champion Auguste	1864	Chenuie	F	Chef	imprimeur	M.		
			153	-y-	Augustine	1872	Chagny	F	femme	chocolat	M.	
			154	-y-	Lucile	1871	Noisel	F	fil	-y-	-y-	
			155	Galen Constant	1857	Beurey	F	Chef	printeur	M.		
			156	-y-	Josephine	1858	Erstein	F	femme	sans	-y-	-y-
			157	-y-	Louise	1878	Chagny	F	fil	chocolat	M.	
			158	-y-	Georgette	1879	-y-	F	fil	-y-	M.	
			159	-y-	Félicie	1871	Noisel	F	fil	-y-	M.	
			160	-y-	André	1876	Noisel	F	fil	-y-	M.	
			161	Delahaye Ferdinand	1870	Villeneuve	F	Chef	meunier	M.		
			162	-y-	Henriette	1871	Beurey	F	femme	chocolat	M.	
			163	Réaume Emile	1861	Bréhan	F	Chef	chocolat	M.		
			164	-y-	André	1873	Beurey	F	femme	-y-	M.	
			165	-y-	Eugène	1874	Noisel	F	fil	-y-	M.	
			166	-y-	Henriette	1877	-y-	F	fil	sans	-y-	
			167	-y-	Georges	1871	-y-	F	fil	-y-	-y-	
			168	-y-	Marcel	1908	-y-	F	fil	-y-	-y-	
			169	Mouy Paullette	1908	Paris	F	nourrice	-y-	-y-	-y-	
			170	Gibert Albert	1876	Carcy	F	Chef	meunier	M.		
			171	-y-	Jeanne	1880	Châtillon	F	femme	chocolat	M.	
			172	-y-	Amélie	1902	Noisel	F	fil	sans	-y-	
			173	Begonson François	1854	Vignys	F	Chef	chapeaux	M.		
			174	Dejeuville Marie	1850	Narant	F	fil	sans	-y-	-y-	
175	Barbier Henri	1863	Beurey	F	genre	chapeaux	M.					
176	-y-	Marie	1887	Noisel	F	fil	chocolat	M.				
177	-y-	Henriette	1909	-y-	F	fil	-y-	-y-				
178	Apitolis Irma	1865	Montigny	F	Chef	chocolat	M.					
179	-y-	Albertine	1871	Chagny	F	fil	-y-	M.				
180	Bisserand André	1878	Noisel	F	fil	sans	-y-	-y-				